



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-315

Version PDF

Ottawa, le 24 août 2018

Dufferin Communications Inc.
Winnipeg (Manitoba)

CKJS Winnipeg – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion pour la station de radio AM commerciale à caractère ethnique CKJS Winnipeg (Manitoba) du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, selon les mêmes modalités et **conditions** que celles dans sa licence actuelle.
2. La présente décision résulte de *CKJS Winnipeg – Conversion à la bande FM*, décision de radiodiffusion CRTC 2017-423, 30 novembre 2017 (décision de radiodiffusion 2017-423), dans le cadre de laquelle le Conseil a approuvé la demande du titulaire visant à obtenir une nouvelle licence de radiodiffusion pour une station de radio FM commerciale spécialisée à caractère ethnique à Winnipeg en remplacement de la station CKJS. Comme il est indiqué dans l'annexe de cette décision, le titulaire est autorisé à diffuser simultanément la programmation de la nouvelle station FM sur les ondes de CKJS pendant une période transitoire de trois mois à compter de la mise en exploitation de la station FM. Dans la décision de radiodiffusion 2017-423, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* et à la demande du titulaire, la licence de CKJS Winnipeg sera révoquée dès la fin de la période de diffusion simultanée.
3. Selon les dossiers du Conseil, la nouvelle station de radio FM n'a pas encore été mise en exploitation. Comme il est indiqué dans l'annexe à la décision de radiodiffusion 2017-423, le Conseil rappelle au titulaire que la nouvelle station de radio doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le **30 novembre 2019**, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.